



Compte-rendu de l'audio-conférence CHS-CT du 01/04/2020 Spéciale Covid-19

Suite à la 1ère audio du 25 mars, nous n'avons pas écrit de compte-rendu mais une lettre au DiSi pour avoir enfin des réponses à nos questions car cette audio nous avait déçu. Nous reconnaissons que faire une réunion en audio où chacun est chez lui avec beaucoup de participants rend l'exercice difficile.

Etaients présents pour la CGT_=> Arnaud BOURDIN (21), Pascale BALDO (63), Jean-Eudes BOUR (69), Olivier DELEMAR (63), Assma BOUKRIS (38), Sylvie MARCEL (58).

Point DPR :

- ESI de Meyzieu n'est pas concerné par la DPR
- ESI de Clermont-Fd a commencé la campagne DPR lundi 30 mars sur une organisation allégée pour protéger d'une éventuelle contamination.

Un protocole permettant de garantir la santé et la sécurité des agents en charge de la mission éditique nous a été présenté.

Il a été mis au point avec l'aide du médecin de prévention et Inspecteur Hygiène et Sécurité. (protocole en fin de compte-rendu).

Il a été demandé à la société Onet de désinfecter tous les soirs les zones de contact dans l'atelier éditique.

La CGT s'est inquiétée des conditions de travail des salariés de cette société. Déjà en temps normal, cette société met très peu de produits à disposition. Il est connu que ces sociétés de nettoyage sont des « négriers ». Nous appelons à une vigilance accrue de la part des responsables de l'ESI.

Un protocole a été fait pour chaque service EIFI concerné par la campagne DPR.

Il a été demandé d'adapter ce protocole à Meyzieu.

Concernant les collègues mis en « quatorzaine », certains ont repris le travail, d'autres non.

Le médecin de prévention a détaillé la « sortie » de quatorzaine.

Pour reprendre le travail, l'agent doit avoir le « feu vert » du médecin de prévention.

Une consultation téléphonique est organisée. Au regard de la charge importante de travail de tous les médecins du travail, le médecin coordonnateur pour la DiSi demande que l'agent ayant atteint les 14 jours d'arrêt de maladie soit bien mis en autorisation d'absence en attendant d'être reçu en consultation médicale.

Le médecin alerte sur la banalisation des symptômes en fin d'arrêt maladie de la part du malade. Plusieurs médecins du travail en ont fait le constat. Attention il peut être nécessaire de prolonger l'arrêt maladie.

A l'ESI de Meyzieu, les agents avant de prendre leur travail désinfectent les écrans tactiles sur les machines puis les recouvrent d'un film plastique fin.

Le médecin de prévention ne se prononce pas tant qu'il ne s'est pas informé plus amplement sur cette méthode.

Le DG a annoncé l'arrivée de masques. Le DiSi a réaffirmé que les agents de l'édition et de CID sont prioritaires.

La livraison par la société Géodis sera faite dans les DDFIP et DRFIP qui recevront en même temps la dotation à destination des agents des Disi.

Il est prévu 2 masques par jour par personnes.

La CGT a réitéré sa revendication nationale de suspendre la campagne d'impression tant que l'administration n'est pas en capacité de protéger ses agents par tous les moyens (masques, etc.).

Pas de réponse du Disi....

Restauration pour les agents travaillant en présentiel :

En absence de restauration collective, la demande de frais de mission a été demandée.

Pour le moment la demande est en étude....

Nouvelle de dernière minute : depuis notre réunion de mercredi 1^{er} avril, les ministres Darmanin et Dussopt à l'audio du 3 avril, ont annoncé qu'un décret vient d'être adopté portant le remboursement des frais de repas dans les mêmes conditions que les frais de mission pour les agents du ministère en présentiel, lorsqu'il n'y a plus de restauration collective et non délivrance de paniers repas (décret rétroactif au 18 mars).

Missions prioritaires pour les ESI :

Un balayage des missions prioritaires pour chaque ESI a été fait par la direction.

De fait, elles correspondent au PCA national et aux priorités de la DGFIP.

Il faut cependant noter que leur nombre et leur type peuvent être appelés à évoluer au fil du temps.

Nous devons donc rester vigilants sur l'évolution de cette liste.

La CGT a rappelé l'importance de rester confinés surtout avec la pointe de l'épidémie.

Les soignants ne cessent de marteler de rester chez soi si nous voulons les aider.

Nous avons demandé l'assurance :

- qu'aucun agent ne subisse de pression pour son travail (ceux en présentiel, ceux en télétravail).
- qu'à l'arrêt du confinement, aucune différence ne soit faite entre les agents, qu'ils aient travaillé en présentiel ou en télétravail, ou qu'ils aient été en autorisation d'absence.

Le Disi s'est engagé à ce qu'aucune pression ne soit faite actuellement et qu'au retour à la normal il ne soit pas question d'une différenciation.

La CGT prend note.

Le télétravail :

La CGT a alerté que les collègues ont été catapultés en télétravail avec trop peu de consignes.

Le protocole pour télétravailleurs va être envoyé aux agents. Mieux vaut tard que jamais !

Pour le confort des agents, il leur est possible de récupérer leur écran sur leur lieu de travail. Il faudra en faire la demande auprès du chef de service afin d'avoir un justificatif de circulation.

L'audio s'est terminée vers 11h30.

La prochaine se tiendra mercredi 8 avril à partir de 9h30.